

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
A Paris, chez M. Placide Jestin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année ; hors du dép. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.



LYON, 25 SEPTEMBRE 1831.

NOUVELLES DU NORD.

On lit dans le *Courrier de Varsovie* du 11, qu'un armistice de quinze jours a été conclu, pendant lequel on recevra la décision de S. M. l'empereur (1). Lorsque l'armée polonaise eut sorti de Praga, elle passa la nuit du 9 à Jablona sur la route de Modlin. Le 10, dans la soirée, le comte Zamoyski se rendit en parlementaire de l'armée à Varsovie. Maintenant toute l'armée est à Modlin : elle est commandée par le général Rybinski. On assure que le général Romarino s'est rendu à Zamosc avec une partie de son corps d'armée. Le général Casimir Malachowski a bien réellement déposé le commandement, mais il n'a pas quitté l'armée. Krukowiecki n'a point quitté la capitale. On n'a pas de nouvelles positives de Skrzynicki ; ce général paraît être maintenant dans la Galicie, près de Cracovie. C'est au conseiller d'Etat Engel que l'organisation d'un gouvernement provisoire dans le royaume de Pologne a été commise. Un ordre du jour du gouverneur-général comte de Witt prescrit aux gardes nationaux et en général à tous les habitants de Varsovie de déposer leurs armes à l'arsenal dans les quarante-huit heures, sous peine d'être traduits devant les tribunaux militaires. Mille personnes seront choisies dans la garde nationale pour faire le service de la ville. Soixante généraux de l'armée russe sont maintenant dans Varsovie.

Vienne, 14 septembre.—Tout le monde est ici dans la persuasion que l'empereur se conduira avec la plus grande douceur envers les Polonais, et qu'il a donné les ordres convenables pour qu'on les traite avec tous les ménagements possibles. Le royaume de Pologne conservera la Charte d'Alexandre, et sera régi d'après des formes constitutionnelles.

13 septembre. Le choléra-morbus a éclaté à Vienne le 14 septembre avec tant de violence, qu'il y avait déjà ce soir cent malades, parmi lesquels sont des personnes du plus haut rang. A Presbourg, vingt à trente personnes meurent chaque jour du choléra. Voici la statistique de cette maladie : à Berlin, 17 septembre, à midi, malades, 422 ; guéris, 39 ; morts, 240 ; en traitement, 145. Cercle de Königsberg, jusqu'au 12 septembre : malades, 1376 ; guéris, 379 ; en traitement, 51 ; morts, 823. Cercle de Dantzick jusqu'au 11 septembre : malades, 1411 ; guéris, 379 ; en traitement, 4 ; morts, 1023. A Berlin, le nombre des personnes qui sont chaque jour atteintes de l'épidémie, varie de quarante-cinq à soixante. A Varsovie, l'épidémie paraît avoir en grande partie disparu.

PARIS, 23 SEPTEMBRE 1831.

Avant la séance publique, la chambre s'est aujourd'hui réunie dans ses bureaux pour examiner les trois propositions qui avaient été remises hier à son président. La première, qui avait pour objet un projet d'adresse au roi, a été retirée par son auteur, M. Martin, du Nord.

La seconde, de M. Mauguin, par laquelle il demandait une enquête sur l'état intérieur du pays, a été repoussée par tous les bureaux.

Enfin un seul bureau s'est prononcé pour la lecture de la dernière, faite par M. Salvete et relative à un dépôt de pièces diplomatiques qui auraient été examinées par une commission de neuf membres, pris dans le sein de la chambre. Cette dernière proposition, nous a-t-on dit, aurait été accueillie moins défavorablement que la précédente, si M. le ministre des affaires étrangères n'avait déclaré dans plusieurs bureaux que la communication des pièces relatives aux négociations consommées, avait une connexion trop intime avec celles qui sont encore sur le tapis, pour que leur publication n'en compromît pas le succès ; qu'individuellement il donnerait à MM. les députés toutes les explications qui lui seraient demandées, mais qu'il ne pouvait les donner à la tribune. Cette déclaration, nous a-t-on ajouté, a eu une grande influence sur le rejet de la proposition de M. Salvete.

Lorsqu'au mois de juillet dernier l'empereur de Russie résolut d'écraser Varsovie par la masse de ses armées réunies, il ordonna la suppression des cordons sanitaires qui garantissaient encore plusieurs provinces et St-Petersbourg des ravages du choléra. Les troupes de ces cordons allèrent rejoindre celles que les Polonais avaient combattues jusqu'alors avec tant de supériorité. Ce sont elles dont le nombre a décidé du sort de la Pologne. Il est vrai que la contagion, ne trouvant plus d'obstacles, a pénétré dans la capitale de la Russie et tué un habitant sur vingt ; mais, qu'importe, la liberté polonaise a péri.

Aujourd'hui, le roi de Prusse ordonne à son tour que tous les cordons sanitaires soient dissous dans ses états ; il supprime toutes les mesures de salut qu'il avait projetées lui-même et fait exécuter avec un soin particulier. Ce changement subit de résolution rend disponibles 120,000 hommes, qui étaient employés au cordon de l'Oder. Il livre au choléra les provinces prussiennes que cette maladie meurtrière n'avait pas encore atteintes, mais il permet de grossir sur-le-champ l'armée, qui menace nos frontières, et qui, doublée par ces nouvelles troupes, peut nous apporter à-la-fois la servitude et la contagion.

Les mêmes mesures annonceraient-elles les mêmes projets ; et serait-ce Paris qui, cette fois, devrait, comme Varsovie, payer le sacrifice qu'ont fait ces monarches de la vie de leurs sujets,

en les abandonnant sans défense au fléau dont ils pouvaient les préserver.

—Les journaux anglais de mardi dernier nous sont parvenus par voie extraordinaire.

Dans la séance de la chambre des lords de la veille, le comte d'Aberdeen a renouvelé ses attaques indécentes contre la marche suivie par le ministère de lord Grey à l'égard du Portugal. Nous avons fait connaître le vote de l'autre chambre en faveur de la troisième lecture du bill de réforme.

La chute de Varsovie fait le sujet d'un long article du *Times*, dans lequel ce journal, habituellement ministériel, ne craint pas de rendre le chef du cabinet anglais responsable de ce funeste événement. « Ce n'est pas la première fois, y est-il dit, que des intrigants, mâles ou femelles, dans la confiance de la cour de Russie, ont aidé à détruire les espérances de l'humanité. » Cette phrase remarquable nous paraît indiquer que les relations intimes qui existent depuis long-temps entre le comte Grey et la princesse Lieven, femme de l'ambassadeur russe à Londres, n'ont pas été étrangères à l'abandon de la Pologne par l'Angleterre.

Sans désigner, aussi clairement que le *Times*, la cause de ce lâche abandon, les autres journaux libéraux de Londres se joignent à lui pour flétrir une telle conduite, comme elle mérite d'être flétrie.

Cité.—Consolidés, 81 f 3/4 7/8.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. G Rao (de l'Ain).)

Fin de la séance du 22 septembre.

M. le général Lamarque insiste de nouveau sur la nécessité de former l'armée en brigades, de l'exercer aux grandes manœuvres, d'organiser la garde nationale mobile, enfin de se préparer à la guerre, et de s'y préparer sans retard.

Si je suis bien instruit, ajoute l'orateur, le ministre que je combats en avait depuis long-temps formé le projet ; mais un pouvoir supérieur ou plus influent l'a arrêté. On a peur de faire peur aux étrangers, on a eu peur de déranger le cours de la bourse. Ah ! Messieurs, malheur au pays où les ministres auraient toujours les yeux fixés sur un pareil thermomètre ; car sa hausse ou sa baisse la baisse de l'honneur national. (Exclamations diverses.) Vous n'avez pas oublié qu'après notre désastre de Waterloo nos fonds publics montèrent de dix francs, et de 40 s. après la première défaite des Polonais. (Marques d'approbation.)

Je ne ferai pas, après mon honorable collègue, M. Bugeaud, un cours de tactique. Il est vrai que les frontières de Savoie sont aussi près de Lyon que Lyon de ces frontières ; mais que sont ces points isolés en comparaison de l'importance de Lyon, seconde capitale du royaume ; de Lyon, point stratégique si important, et dont il faut à tout prix empêcher l'occupation par l'ennemi.

M. le ministre de la guerre : J'accepterai toujours les avis qui me seront donnés. Hier M. le général Lamarque a bien voulu entretenir la chambre de la formation des corps d'armée en divisions et brigades. Il vient de me faire de nouveau des interpellations à cet égard ; il est nécessaire que je lui réponde.

Le but de ses avis est rempli depuis long-temps ; la preuve en existe, car l'armée du Nord qui est sur pied est assez forte pour mériter quelque considération. Sans doute il serait utile de pouvoir se livrer à de semblables opérations sur une échelle très-étendue : comme militaire, il me serait agréable de le faire ; mais la chambre sait qu'elle m'a limité les moyens, et que, quand il s'agit d'argent, comme ministre j'y dois regarder.

J'ai rendu compte à la chambre de l'emploi du crédit mis à ma disposition : ce crédit n'embrasse pas les dépenses imprévues qui sont survenues à propos de la Belgique, et je dois annoncer à la chambre que les événements de Belgique, la nécessité de réunir une armée assez forte, ont imposé au gouvernement de nouvelles dépenses pour lesquelles je serai obligé de vous demander un supplément de crédit.

S'il avait fallu pour d'autres objets augmenter sensiblement les chiffres, j'aurais hésité de le prendre sur moi ; je me le serais même interdit par la crainte d'un blâme, et j'avoue que je l'aurais mérité, car il ne s'agissait pas de dépenses telles qu'il y eût nécessité et urgence de s'en occuper.

J'ai déjà dit qu'un corps d'observation suffisant existait sur notre frontière des Alpes. Là nous serons toujours réduits à garder des passages par lesquels il serait facile de tourner nos places fortes. Sous ce rapport, je ne puis que répéter ce que j'ai dit en commençant, que le gouvernement n'avait point pensé, malgré les circonstances qu'il connaissait d'ailleurs, qu'il y eût des dangers à craindre de ce côté.

L'honorable général Lamarque nous a parlé, pour la deuxième fois, de la nécessité de défendre le pays par des fortifications respectables. Messieurs, le gouvernement s'en est occupé et s'en occupe encore. Dans la dernière session, le gouvernement vous a présenté un projet de loi que vous avez sanctionné et qui a été converti en loi, dans laquelle vous avez alloué des crédits nécessaires pour pourvoir à la dépense des fortifications de Paris et de Lyon.

Quant aux fortifications de la ville de Lyon, on y travaille, et ce travail a fait même des progrès assez sensibles pour inspirer la confiance à la population de la seconde capitale du royaume. Et ici, nous pourrions invoquer le témoignage de l'honorable maire de la ville de Lyon, qui siège à cette chambre, qui pourra vous en dire à ce sujet plus que moi ; et j'aime à lui rendre ce témoignage, qu'il nous a porté le plus grand secours pour aplanir les difficultés que présentaient les acquisitions de terrain.

M. le président du conseil : Pour la défense du pays nous sommes, dans l'état actuel, sans inquiétude (Sensation). Nous avons,

ainsi que M. le maréchal vient de vous le dire, une armée parfaitement organisée, parfaitement disciplinée. Nous avons 1,500,000 hommes de gardes nationales, qui sont tous armés. Les gardes nationales ne sont pas, à la vérité, organisées d'après la loi telle que vous l'avez votée ; mais certes, il suffit de voir les gardes nationales de Paris et de Lyon, de toutes les grandes villes, pour être convaincu que, s'il était besoin de les mobiliser, une très-grande portion de la garde nationale serait là pour appuyer nos armées. (Oui ! oui !)

M. de Mosbourg demande la parole pour le rappel au règlement. Il soutient que l'on veut entraîner la chambre dans une voie opposée à tous les usages parlementaires, à l'indépendance même de la chambre, au règlement, et que la proposition de M. Ganneron doit être discutée et votée dans les formes ordinaires.

M. Laffitte demande la parole pour le rappel au règlement. Il déclare qu'il approuve l'ordre du jour, mais qu'il ne croit pas nécessaire de le motiver ; que, par l'ordre du jour pur et simple, la chambre dira tout ce qu'elle peut dire sans manquer à ses devoirs et à la prérogative royale. Il demande donc la division sur la proposition de M. Ganneron, et en outre qu'on mette d'abord aux voix la clôture de la discussion sur les affaires étrangères.

M. Guizot : Les questions posées par M. Laurence restent encore entières. Quand la chambre aura clos la discussion sur la question extérieure, sur la proposition de M. Ganneron, qui demande un ordre du jour motivé, et que je sous-entends en la réduisant à la question de l'extérieur, lorsque nous aurons ensuite entendu les interpellations de M. Laurence et les réponses du ministère, nous verrons ce que nous aurons à faire. (Oui ! oui ! Longue agitation.)

M. Ganneron déclare qu'il consent à modifier sa proposition en retranchant ce qui s'applique à la situation intérieure.

La chambre, consultée, prononce à la presque unanimité la clôture de la discussion sur la question des affaires extérieures.

M. le président : Maintenant, je vais mettre aux voix la proposition de M. Ganneron, ainsi conçue :

« La chambre, satisfaite des explications données par MM. les ministres, et se confiant dans leur sollicitude pour la dignité extérieure et la sûreté du pays, passe à l'ordre du jour. »

M. Guizot insiste sur la nécessité de la division.

M. Odillon-Barrot demande l'ordre du jour pur et simple sur toutes les questions.

Messieurs, dit l'honorable membre, il est tems que ce débat finisse ; il ne peut nous conduire à aucun résultat utile. Sans doute, si le ministère n'avait demandé que réparation contre des accusations personnelles et individuelles adressées à quelques-uns de ses membres, soit sur une sorte de complicité plus ou moins directe avec les émeutes, soit sur des relations avec l'ancien gouvernement, je m'empresserais de me joindre à ceux qui veulent une réparation positive, éclatante. Il faut être juste, même avec ses adversaires : comme hommes et nous rendant justice, il n'est aucun de nous qui ne s'élève contre de pareilles accusations.

Mais que si l'on veut entraîner la chambre à autre chose que cet acte de justice et de réparation ; que si l'on veut l'entraîner à donner un acte d'adhésion solennel au système extérieur ou intérieur du ministère, je dis qu'on entraîne la chambre dans une fausse voie, dans une voie dans laquelle elle n'a pas voulu s'engager, et que l'on n'a pas la franchise de le faire, comme la Charte et le règlement l'autorisent. Le ministère était plus franc quand il demandait une adresse approbative ou improbative, qui devait être soumise à l'examen des bureaux. C'est une adresse indirecte, approbative, que l'on demande, sans responsabilité pour vous, sans discussion préalable.

Il ne convient pas que la chambre fasse ainsi indirectement ce qu'elle peut faire directement. Il ne faut pas que la chambre donne une adhésion ou un blâme au ministère, par un ordre du jour motivé. Et cette voie, Messieurs, présente des dangers inconcevables. Voyez, en effet, quelles en seraient les conséquences possibles. Voyez les dangers que pourrait présenter la prononciation de cet ordre du jour sur une proposition soustraite ainsi à l'examen des bureaux, enlevée au milieu de l'agitation d'une assemblée en tumulte.

M. le président : Deux propositions sont faites ; l'ordre du jour pur et simple, et l'ordre du jour motivé. Cette dernière proposition étant la plus large, je vais d'abord la mettre aux voix.

Plusieurs membres : L'appel nominal.

M. le président : Plus de 20 membres demandent l'appel nominal, il va avoir lieu aux termes de l'article 32 du règlement.

M. Laurence monte à la tribune et déclare qu'il est prêt à retirer sa proposition si la chambre veut adopter l'ordre du jour pur et simple....

Aux centres, très-vivement : Non ! non ! nous ne voulons pas ! Vous parlerez !

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 23 septembre.

A midi, la séance est ouverte.

M. Félix Réal donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. M. Gautier d'Hauteserre, récemment admis par la chambre, prête serment.

M. le président : La parole est à M. Laurence ; je l'invite à monter à la tribune.

M. Laurence : Lorsqu'il y a huit jours j'annonçai à la chambre l'intention de provoquer des explications rassurantes sur l'état intérieur de la France, j'étais encore sous le coup pénible de l'impression que m'avait faite la nouvelle arrivée le matin des désastres de la Pologne. La journée, ou plutôt la soirée du même jour, produisit dans Paris d'autres événements ; coïncidence malheureuse qui a donné l'occasion de mettre en avant des accusations, ou plutôt des insinuations auxquelles je crois échapper.

J'avais pu sans doute prévoir des émotions et des émotions profondes : mais il me semblait qu'au sein de la population parisienne non plus que dans mon cœur, il ne devait se trouver que de la tristesse, de l'abattement et de la stupeur. J'avais donc compté sur des émotions et non sur des émeutes. Je repousse donc comme un outrage toute supposition, de quelque part qu'elle vienne, qui m'imputerait le choix du moment.

Cette tribune a retenti depuis quelques jours d'attaques que je ne renouvellerai pas, et dont j'espère ne pas être l'objet moi-même.

Trop de personnalités sont tombées ici pour que je veuille suivre un exemple auquel d'autres orateurs se sont laissés entraîner par des provocations également personnelles.

Aujourd'hui, ménageant, dans ce que j'ai à dire, la susceptibilité de chacun, et n'attaquant personne, je ne crains point de provoquer contre moi des hostilités dont j'aurais ensuite à me défendre.

Je prie la chambre de m'accorder une attention bienveillante que je crois mériter. Des interruptions, si j'avais le malheur de me les attirer, ne feraient peut-être autre chose que de prouver des faits qui déjà ont été malheureusement trop démontrés.

Outre que le tems se perd, que la dignité de la chambre risque quelquefois d'en être compromise, les interruptions adressées à l'orateur dont les interrupteurs ne partagent point les sentiments, ont pour effet réel de l'irriter, et par conséquent de faire échapper, à cette irritation d'un moment des expressions qu'il regrette ensuite lui-même.

Pour que je n'en sois pas coupable à votre égard, tâchez à mes yeux de n'avoir aucun tort, car je suis convaincu de la pureté de mes intentions.

Hier, la séance se termina par un vote approuvant de certaines opérations du ministère qui regardaient uniquement les affaires extérieures de l'Etat.

Pour moi, Messieurs, qui ne me suis pas lié par un vote que je n'ai pu partager, persuadé, comme vous le serez, que les affaires du dehors ont d'une manière très-grave influé sur celles du dedans, revenez sur ce qui a été dit hier n'entre point dans ma mission.

Jepourrais cependant faire sentir la liaison intime qui existe entre ce qui a été en quelque sorte jugé et ce qui reste à dire. Le mal profond dont la France est tourmentée appelle depuis long-tems vos méditations et celles du pouvoir.

L'anxiété publique croît et se développe incessamment. Il y a peu de mois, la Providence secourable avait fait surgir pour nous des espérances de gloire et de sécurité, et maintenant chaque jour qui s'écoule nous désenchanté et fait évanouir nos illusions, et nous apporte des sentimens d'inquiétude et de crainte sur un avenir prochain qui s'offre à nos yeux sous les couleurs les plus sombres.

Messieurs, j'ai un mot à dire à l'occasion des explications qu'on a voulu exiger des autres, et que j'espère on n'exigera pas de moi. Pour peu qu'on se rende compte de la situation du citoyen isolé, il est facile d'expliquer comment il ne peut pas arriver à la chambre avec des procès-verbaux, des enquêtes, qui établissent alors, et déjà, des faits préexistans. Mais, Messieurs, il y aura un moyen de faire examiner ce que j'aurai l'honneur de dire à la chambre. Ce moyen, le voici, je suis à m'étonner que jusqu'à présent le ministère et ses agens en particulier n'aient pas cru devoir en faire usage :

Le ministère est servi par des agens en grand nombre. Les préfets lui font, à des tems donnés, des rapports sur leurs départemens ; les procureurs-généraux, aussi à des tems donnés, en font sur les circonscriptions de leur ressort.

De l'ensemble de ces rapports la vérité doit nécessairement résulter : le ministère doit la connaître ; s'il ne la connaît pas, les auteurs des rapports n'ont pas fait leur devoir.

Mais pour être sûr que ces rapports sont complets, qu'ils ne déguisent pas la vérité, qu'ils ne la taisent pas afin de rendre leurs auteurs plus agréables, qu'ils ne trahissent pas, en un mot, car cela a pu aller jusque-là, il y avait un moyen de contrôle bien simple.

Il eût fallu s'occuper d'un travail particulier sur chacune des parties constitutives de la France, et appeler à le contrôler les citoyens envoyés ici par le suffrage de leurs départemens. (Hilarité au banc des ministres.)

Ce moyen existe encore, et, quand on voudra l'employer, je suis convaincu qu'il n'est aucun de ceux qui m'écoutent qui ne se prête à cette sorte de contrôle.

L'état des partis en France était la première chose qui dût fixer l'attention ; et comme, selon moi, le ministère est tombé dans une grave erreur à cet égard, comme il a poursuivi ceux des partis qui étaient les plus faibles, pour négliger et ménager, selon moi, ceux de ces partis qui sont les plus forts, il est inutile d'examiner de quelle manière ces partis jusqu'à présent se sont recrutés et se sont grossis, comment ils se recrutent et se grossissent encore.

On vous l'a dit, Messieurs, il existe parmi nous quatre partis bien distincts, si l'on peut donner le nom de parti à la nation tout entière, qui compose la plus forte de ces différentes factions. Hors de la nation il existe donc trois partis : l'un, rêvant encore, comme vous l'a dit le discours de la couronne, rêvant encore la chimère de la république, s'attache à des illusions dont trente années passées nous ont montré la réalisation impossible.

La république sera possible peut-être en France, mais dans un siècle, dans deux siècles, lorsque les esprits auront acquis plus de lumières. Pour un avenir si éloigné de nous, ce n'était guère la peine de s'inquiéter, et cependant le ministère s'est inquiété.

L'autre ne vit que de souvenirs : souvenirs pour les uns de gloire et d'honneur, pour les autres d'esclavage et de tyrannie.

Messieurs, il n'y a pas beaucoup à craindre pour la génération présente des illusions qui s'attachent à un règne passé. Les tyrannies brillantes ne séduisent plus, et pour ma part je ne mettrai jamais la gloire en parallèle avec la liberté.

Ce parti n'est pas formidable, et si on a paru le craindre, c'est qu'on a voulu déplacer la question, fermer les yeux, voir le mal où il n'était pas.

Le troisième parti est le véritable ; il se sert de tous les autres ; c'est autour de lui et à son profit que s'exerce l'action des autres. Quand un parti a tout perdu, toutes ses espérances lui sont permises, tous les instrumens lui sont bons ; aussi s'en est-on servi.

Comment s'en étonner ? Comment ne pas comprendre que, quand une révolution a renversé une dynastie et chassé avec cette dynastie tout ce qui s'était lié à elle par affection ou intérêt, cette révolution doit faire beaucoup de mécontents et de diverses espèces, mécontents qui se prêtent assistance ; car il est de leur essence de s'allier jusqu'à ce qu'ils se divisent pour le partage des dépouilles.

Eh bien ! de tous ces partis un seul espère, et ces espérances hautement révélées sont faites pour tenir le pays en alarmes. Ses œuvres sont patentes à Paris. N'a-t-on pas dit qu'il se mêlait aux

émeutes ? qu'il faisait partie des attroupemens ? Les secours de la presse ne lui manquent pas pour correspondre soit en prose, soit en vers.

Sa marche est d'autant plus dangereuse qu'il semble promettre aux peuples plus de liberté que le gouvernement actuel. (Murmures.) Je dis qu'il promet : je sais bien qu'il ne tiendra pas.

L'orateur cite les nombreuses gazettes qui sont dans les départemens l'organe de ce parti.

Des conciliabules sont ouverts par lui de toutes parts, à Lyon, à Toulouse, à Marseille, à Montpellier. Il a plus que cela, dans l'Ouest il a des armées. Il conserve des places dans l'administration. Les places dans les maires d'un parti sont de véritables places fortes, des places de guerre bonnes pour l'attaque et pour la défense. Dans les places le parti fait le mal et empêche le bien.

La tactique de ce parti consiste à conserver tout ce qu'il a, et à tenter d'acquiescer tout ce qu'il n'a pas. Le ministère, sans le flatter, sert pourtant ses projets de quelque manière, et dans les meilleures intentions du monde.

Lorsqu'une révolution, qui n'a en quelque sorte que quatorze mois d'existence, a déplacé, a anéanti tant d'intérêts, les hommes blessés par des événemens graves cherchent à se rallier à elle ; ils se présentent comme des convertis, et on les accueille comme de véritables néophytes.

Qu'arrive-t-il ? On compte sur une sincérité impossible ; car, ainsi que l'a dit un grand homme, ceux qui ont une couleur ne la quittent jamais : ils la conservent toute la vie. Les blancs seront toujours blancs, disait Bonaparte, et il avait raison.

Il est inutile d'espérer qu'un homme de ce parti se convertisse. Il peut se faire qu'après de longues années le désespoir de revenir ce qu'ils étaient convertisse quelques hommes de ce parti ; mais il ne faut pas s'y fier. Bonaparte en a fait quatorze ans l'expérience, et, après quatorze ans, il a été trahi.

Et c'est après quatorze mois de révolution que l'on voudrait supposer la possibilité d'une conversion. C'est une erreur, et une erreur manifeste pour tout le monde.

Son organisation n'est même pas un mystère. A Toulouse, par exemple, on dit hautement que tout est prêt pour le jour qui sera marqué. Leurs bandes sont organisées ; ils se sont comptés. Bien plus, ils désignent déjà leurs victimes. Les listes de proscriptions sont dressées pour la prochaine restauration.

M. Amilhau : Je demande la parole.

Ce parti est puissant, Messieurs ; le clergé le sert puissamment, le clergé, qui est le canal intime des relations des familles ; les femmes appartiennent à ce parti par les prêtres. (Oh ! oh ! on rit.)

M. Laurence : Je présume, Messieurs, que la chambre n'aura pas vu dans mes paroles une de ces équivoques indignes d'une discussion grave. (Non ! non !) Je n'ai voulu parler que de l'influence morale.

Je dis, Messieurs, qu'une partie de la population appartient à ce parti par les prêtres.

C'est ainsi que ce parti s'est recruté dans certains départemens et se recrute dans les autres ; il s'insinue aujourd'hui, au moment même où je parle, dans tous les corps municipaux, précisément à l'aide de la même influence que je viens de signaler. Il y a faute de la part de quelqu'un, il y a faute ou dans la loi ou dans le pouvoir chargé de la faire exécuter. Je ne sais, mais il me semble que ce serait à cette dernière explication que l'on devrait donner la préférence.

La loi a permis au pouvoir de suspendre son exécution dans les lieux où elle pourrait paraître dangereuse. Il a usé de cette permission, il est vrai ; mais je dois le dire, il n'en a pas usé assez sagement.

Tout le monde sait qu'il arrive tous les jours des plaintes à cet égard de tous les points de la France.

Le devoir du fonctionnaire public n'est pas seulement de révéler ce qu'il sait, c'est de savoir, et s'il ne sait pas, s'il n'a pas le tems d'apprendre, il est impropre à la fonction qu'il remplit.

Je disais que de plusieurs départemens arrivent des plaintes à cet égard : dans les départemens du Haut-Rhin, de Tarn-et-Garonne et de Vaucluse, les symptômes que je viens de signaler ont été révélés.

On spéculait sur un avenir extrêmement prochain... (Mouvement aux centres.) Messieurs, dans les plus petites choses on peut trouver la vérité. Il y a quelques jours, un orateur nous a dit à cette tribune, à l'occasion de la proposition de M. de Bricqueville, que les biens des membres de l'ancienne famille royale avaient été vendus, et que tout était consommé à cet égard. Cependant ne serait-il pas vrai que la terre de Rosny (je la nomme) est aujourd'hui, à l'heure qu'il est, administrée, habitée comme avant la révolution, que les mêmes serviteurs y sont, que les mêmes consignes y sont exécutées, que tout enfin s'y passe comme sous l'ancien maître, et qu'on y compte même sur son prochain retour.

N'est-il pas vrai, d'un autre côté, que les départemens du Doubs et du Jura ont vu de fréquents voyages vers Genève quand un personnage s'y trouvait momentanément ? Quel était le but de ces voyages ; il est certain que les populations de ces pays étaient inquiètes : elles voyaient dans ces voyages un lien entre le dedans et le dehors, et des chances d'avenir de la nature de celles dont je parlais tout-à-l'heure.

Les recrutemens de ce parti à l'intérieur sont une chose évidente ; cependant, pour l'honneur de l'armée, je dois donner une explication rassurante. On disait que, dans des régimens français bordant la frontière, la désertion s'était montrée avec une grande intensité : c'était un fait alarmant ; il s'agissait de régimens placés dans le voisinage de Bayonne.

Il est bon, il est juste de restituer à l'armée son honneur. Le soldat français est fidèle à son drapeau. Il est avéré que, sur 5,000 hommes qui se trouvaient rassemblés près de Bayonne, 25 déserteurs seulement se sont séparés de leurs camarades. Ce chiffre de 25 est extrêmement minime, si l'on songe surtout qu'il s'agissait de soldats recrutés dans le pays, et que cette circonstance donne toujours lieu à des désertions momentanées.

De ces 25 soldats 11 ont rejoint leurs drapeaux, 10 sont restés dans le pays, 2 seulement sont passés en Espagne, et l'on ne croit pas que ce soit par raison politique. Ainsi, l'honneur de l'armée est intact.

Mais il n'en est pas de même de l'intérieur du pays. Il est certain qu'il existe à Burgos et à Saint-Sébastien des comités d'enrôlemens de Français sous les drapeaux de l'ancien régime.

Il est certain, on me l'a dit du moins... (Ah ! ah ! au centre.) Je parle, Messieurs, d'un autre fait ; j'affirme le premier. (Parlez ! parlez !) il est certain, m'a-t-on dit, et je suis fondé à le croire, que les agens consulaires français en Espagne ferment les yeux sur ces sortes d'enrôlemens.

On ajoute que l'un d'eux a fait plus, il a fourni non-seulement des passeports, mais de l'argent, pour rejoindre ces dépôts. Le gouvernement peut être mal servi sans doute. Je ne dirai pas que

c'est lui qui se trompe, mais je dis qu'il est trompé, et je crois qu'il sera difficile de ne pas le voir.

Tous ces faits, s'ils existent dans les départemens que je viens de signaler, constituent une faute, un crime ou un délit. Si c'est une faute, et qu'elle n'ait pas été prévue par la loi, la loi est insuffisante, et nous sommes ici pour remédier à l'insuffisance des lois.

Si c'est un crime ou un délit, il doit être recherché et puni, et à mes yeux c'est un crime, et un grand crime.

Je désire savoir comment l'action de la justice a été exercée contre ces crimes.

Du reste, en ce qui concerne celui des instrumens de ce parti que je viens de signaler, comment le gouvernement s'y est-il pris pour faire cesser les inquiétudes ?

Il est certain qu'à la fin de juillet il existait à Avignon une société de jésuites (je les nomme par leur nom) qui prêchaient à huis-clos, il est vrai, la révolte et les mauvaises doctrines.

Conçoit-on l'existence de cette société qui, par des prédications secrètes en apparence, mais en réalité tenues devant des assemblées nombreuses et bien suivies, cherche à renverser l'ordre de choses établi ?

La liturgie ordonne des prières pour le monarque, elle en indique les termes du moins ; elle a voulu que les prêtres, protégés, salariés par l'Etat, s'associaient aux prières que font les peuples pour leur chef. Eh bien ! Messieurs, dans une grande partie du Midi, ces prières n'ont pas été faites ; dans d'autres, elles l'ont été de manière à égarer davantage l'esprit des populations, et à encourager les plus coupables espérances. Quel moyen a-t-on pris pour arrêter ces prédications hostiles qui ont une si puissante influence sur l'esprit des classes ignorantes ? Y avait-il moyen de forcer ces prêtres à dire des prières pour le chef de l'Etat ? Non : pour un acte religieux, il n'y a pas de contrainte.

Mais n'existait-il pas quelque peine qu'il fût au pouvoir du ministère d'infliger ? Lorsque le parlement de Paris voulait s'opposer aux empiètemens, aux résistances d'un archevêque, Messieurs, il saisissait son temporel, et toujours l'archevêque se soumettait.

S'il n'existe pas de lois, il faut en faire ; si nous sommes ici pour prêter au ministère l'appui dont il a besoin, comment souffrir ce qui arrive en certains lieux ? Comment souffrir par exemple qu'un curé prêché ouvertement la révolte dans le département du Gard ? Comment souffrir que dans une des communes de l'Aveyron un curé foule aux pieds le drapeau national en présence de ses paroissiens, et fasse promener dans les rues le buste de Charles X ?

Une voix : Cela a été démenti.

M. Laurence : Je désire que tout cela soit bien démenti, car la confiance publique y gagnera.

Nous connaissons, Messieurs, les illusions de ce parti. Il s'est long-tems flatté de réussir par lui-même. Ses forces lui ont manqué, et il ne peut guère rien espérer au-dehors. Ses tentatives, ses espérances, ses complots, à chaque instant renouvelés, entretiennent dans l'esprit des populations un sentiment de défiance qu'il faut faire cesser, s'il est possible.

Ce parti a pour habile tactique de faire constamment ressortir ce que le ministère, né de la révolution, fait pour manquer en quelque sorte au vœu de son origine.

Ainsi, par exemple, on s'était plaint de ce que notre système électoral était assis sur des bases trop étroites. Eh bien ! ce parti propose le suffrage universel. C'est un moyen certain d'agir sur les masses, qu'une pareille doctrine prêchée en présence de lois qui sont avaries de concessions à faire à l'esprit public.

D'un autre côté, l'on réclamait la liberté de l'enseignement, et vous savez quel parti a formé lui-même les premières victimes, et des victimes bien angustes, d'une législation qui n'est point encore assise à cet égard.

Enfin, tous les cœurs français s'associaient à la cause polonaise. Hé bien ! ce parti lui-même a servi d'organe dans une pétition adressée à la chambre pour demander la reconnaissance de la nationalité polonaise.

En tout, ce parti cherche à se constituer dans un état de rivalité heureuse avec le pouvoir. Que faut-il en conclure ?

Si ce parti obtient l'assentiment des masses, c'est une preuve que les masses attendent quelque chose de semblable et désirent les améliorations que ce parti provoque.

C'est un avertissement pour le gouvernement de ce qu'il doit faire ; c'est un avertissement pour le gouvernement qu'il est tems de rendre ses lois aussi larges qu'elles peuvent l'être, pour se rapprocher, en suivant le vœu national, de ce qui peut lui être favorable. Ce serait une faute que de ne pas consulter le vœu de la nation.

Qu'a fait le gouvernement de juillet ? et voyons quel est à l'égard du gouvernement existant l'état des choses.

Après les événemens qui ont amené les changemens immenses auxquels nous participons en ce moment, les premiers serviteurs de la couronne furent choisis parmi ceux qui lui avaient donné la vie.

Et c'est cette mesure et les auteurs principaux de la résistance qui amenèrent la Charte du 7 août, du moins leur présence l'a supposé (je ne veux pas l'examiner). Mais qu'est-il arrivé ? La marche du gouvernement semble avoir eu un effet rétrograde.

On s'est défié de ses amis, on s'est même défié du pays. Et pourquoi ? On était dans une position bizarre, singulière, dangereuse, on était menacé au-dehors ; comment pouvait-on se défendre avec énergie ; au-dedans, on n'en avait pas ; on n'aurait pu ni encourager ni soutenir ceux qui en avaient, et on faisait, sinon tout ce qu'on pouvait, du moins quelque chose pour l'amorcer.

Le gouvernement de juillet était né, il faut le dire, d'une tempête, et toutes les fois qu'il songeait à son origine, il était, je le comprends, tenté de s'en effrayer : il craignait le renouvellement de l'orage qui lui avait donné le jour.

Mais il fallait calculer aussi que certaines disgrâces illustres feraient sur l'opinion un effet fâcheux, que la confiance serait affaiblie quand on verrait que le gouvernement se séparait de ses amis les plus chauds, et se rapprochait de ceux qui l'avaient servi avec tiédeur, qui l'avaient vu avec déplaisir.

Cependant, on nous promet un jour de faire cesser le mal. Un système apparut qui devait, par sa fermeté constante, par l'énergie de ses actes, satisfaire toutes les exigences sans se laisser dominer par les passions.

(Interruption aux centres.)

M. M. Jay, Pavée, Thiers : C'est la France, c'est la nation qui a donné la couronne ! (Longue agitation aux centres.)

M. Laurence : Je ne comprenais pas d'abord l'objet de l'interruption, et j'avoue qu'elle m'étonne. Quand je parle de ceux qui ont placé la couronne sur la tête de Louis-Philippe, je parle de ceux qui ont servi de transition entre l'ancien ordre de choses et l'ordre de choses actuel.

M. le président à l'orateur : Permettez, Monsieur ; l'assistance

devient délicate : on vous a fait observer que c'était la nation qui avait donné la couronne. (Exclamations à gauche.)

M. Demarçay : Comment, M. le président, vous prescrivez à l'orateur ce qu'il doit dire ! C'est abominable ! (Bruit confus.)

M. le président : Si M. Demarçay veut s'expliquer à la tribune, je l'engage à y monter.

M. Demarçay : Très-volontiers, Monsieur.

M. Demarçay monte à la tribune. Comment, Messieurs, dit-il avec force, dans des circonstances si difficiles où nous nous trouvons, sur des matières si délicates, quand la France est inquiète sur son avenir, sur son existence politique, quand un orateur est assez bon citoyen, assez courageux pour venir, malgré sa situation de fonctionnaire public... (Rumeur aux centres.)

Où, Messieurs, il y a mille faits qui prouvent que l'intolérance n'a jamais été si loin (adhésion à droite et à gauche), et c'est dans ces circonstances que M. le président s'élève en juge du discours de l'orateur, veut lui tracer des limites et l'astreindre à s'y renfermer. Certes, si nous ne connaissions pas les bonnes intentions de M. le président, que ne nous donnerait pas à penser la conduite de M. le président depuis quelques jours. Violens murmures aux centres.) Puisque vous m'y provoquez, Messieurs, je ne puis m'empêcher de le dire.

M. le président : Je vous demande, Monsieur, de dire toute votre pensée : j'y répondrai.

M. Demarçay : C'est dans les faits les plus simples que l'on peut quelquefois apprécier les intentions. Dans des circonstances si délicates, je demande que M. le président ne trace point de limites au discours de l'orateur, et ne l'empêche pas de faire son devoir.

M. le président : Quant à la conduite que j'ai tenue depuis que j'occupe le fauteuil auquel vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, cette conduite est publique ; je la livre au jugement de la France et du pays.

Quant à l'interruption que j'ai cru devoir faire à l'orateur lorsqu'il a dit que quelques individus auraient donné la couronne... Un grand nombre de voix aux extrémités : Il n'a pas dit quelques individus.

M. le président : Ce sont ses paroles ou du moins c'en est le sens ; je suis sûr qu'il ne me démentira pas.

La première fois que l'orateur a prononcé ces paroles, je ne l'ai pas interrompu, parce que je ne pensais pas qu'il y attachât de l'importance ; mais lorsque, sur les observations de la chambre, j'ai vu qu'il insistait, j'ai cru de mon devoir, et je crois que j'ai bien fait, de lui dire que ce n'étaient pas quelques individus, mais la nation qui avait donné la couronne. (Explosion de bravos aux centres et sur quelques bancs de la droite.)

M. le général Demarçay, d'un accent animé : Comment, monsieur le président !

M. le président : Monsieur Demarçay, je vous ai accordé la parole pour dire tout ce que vous avez voulu ; maintenant la parole est à M. Laurence, et je la lui maintiendrai.

M. Laurence : Si mon intention avait été d'attacher à mes paroles le sens que leur a donné l'interpellation de M. le président, je l'eusse exprimée en d'autres termes, et alors j'aurais épargné à la chambre cette interruption.

Nul plus que moi n'est disposé à reconnaître que le pouvoir, le gouvernement, doit émaner de la souveraineté du peuple ; mais j'ai cru qu'il m'était permis de rendre compte des faits, des actes, etc. (Parlez ! parlez !)

Comment la confiance des nations s'achète-t-elle ? par la confiance ? Depuis deux mois que nous sommes ici, quelles preuves de confiance nous a-t-on données ? Les explications n'ont pas manqué ; plusieurs fois elles ont été demandées, plusieurs fois elles ont été fournies. Pour mon compte (et c'est une opinion qui m'appartient), je n'en suis pas satisfait.

Je conviens qu'il est des circonstances dans lesquelles des confidences faites à la tribune du pays ne sont pas possibles. Je conçois qu'on refuse des explications aux chambres dans des circonstances ordinaires ; il en est d'autres où les habitudes du ministère doivent céder devant la nécessité du moment. Il m'avait semblé que cette nécessité s'était révélée. La chambre en a pensé autrement : elle a décidé.

Je désire que le pays se contente de ces explications ; je serais étonné qu'il n'en exigeât pas d'autres. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que la confiance aurait reparu dans le pays si le gouvernement avait donné de satisfaisantes explications.

Quant aux questions de l'intérieur, le gouvernement pouvait acheter aussi la confiance du pays. Et comment le pouvait-il ? En demeurant entouré de ceux que le pays lui indiquait, de ceux qu'il aimait ; en éloignant ceux dont l'amitié était douteuse, et en poursuivant ceux qui, de ses amis, étaient devenus ses ennemis.

On aurait-il pris sa force ? Au sein du pays et parmi les partis qui s'agitaient dans la France.

Ces partis étaient au nombre de trois ; le premier, celui qui avait travaillé à faire la révolution de juillet ; le second, celui qui lui a été contraire et qui ne la voulait pas ; et le troisième celui qui ne se mêlait de rien, celui qui est resté neutre.

Il n'existe point parmi nous, comme chez les anciens, de loi qui ordonne à tous les citoyens de prendre un parti dans les affaires publiques. Il y en a qui attendent ce qui sera fait pour en recueillir les fruits, et ce sont quelquefois les plus sages. (On rit.)

Mais pour se concilier ces partis, ou du moins la majorité de ces fractions d'opinions qui se divisent la France, que faut-il faire ?

Il faut d'abord ménager ses amis du dehors, car ceux-ci peuvent en amener d'autres. Il faut ensuite s'occuper des intérêts du plus grand nombre, qui ne se trouve ni dans les rangs de ses amis (car ceux qui font les révolutions sont en petit nombre), ni encore moins dans les rangs de ses ennemis.

Avec ces dispositions du pays, le gouvernement devait donc s'appuyer sur ce que j'appellais, il n'y a qu'un instant, par une expression vicieuse, le parti national ; et je viens de vous expliquer qu'on ne l'avait pas fait.

On a dit quelque chose de très-injuste. Ce n'est pas dans cette enceinte, ce n'est pas d'une bouche ministérielle que ces paroles sont échappées ; mais enfin, le parti véritablement national, celui qui a fait la révolution de juillet, celui qui s'est immédiatement associé à ses actes, ce parti a paru indisciplinable, et, dans l'impossibilité de le discipliner, il a bien fallu chercher quelque chose tenant à une nuance d'opinion qui fût moins exigeante que celle-là.

Aussi qu'est-il arrivé ? Voici Messieurs, la voix du peuple, je ne dis pas que ce soit celle de Dieu : serait-il vrai, je répète ce que j'ai entendu partout, serait-il vrai qu'on fût secrètement engagé avec l'Europe à étouffer chez nous la flamme trop vive et par cela même féculaire du patriotisme ?

Existerait-il avec certain pays une espèce d'assurance mutuelle tout la prime, favorable au maintien du statu quo chez les uns, et paierait aux dépens des améliorations que nous nous étions trop pressés d'espérer chez nous ?

At-on prêté aux rois de l'Europe, pour prix d'une reconnaissance hypocrite dont la révolution de juillet n'avait pas besoin, que rien ne serait changé, qu'on laisserait le patriotisme des citoyens s'user en vains efforts, que le volcan des trois jours s'éteindrait inoffensif dans son cratère ? Enfin, aurait-on espéré nous faire croire qu'il fallait continuer je ne sais quelle époque de la restauration, et que la couronne n'avait fait que changer de maître ?

Voilà, Messieurs, tout ce que la population semble révéler, et ce que le pays ou une grande partie du pays se demande. De là cette tiédeur générale, de là l'indifférence des amis et celle bien plus grande de ceux qui n'ont pu encore se décider à le devenir, parce que sans doute ils attendent qu'ils aient recueilli quelques-uns des avantages du nouvel ordre de choses. Telle est l'une des causes principales de la faiblesse, le dirai-je même, de l'affaiblissement du pouvoir.

Bien des gens se trouvent placés dans la position de ne pouvoir ni faire le bien ni faire le mal.

Je suppose, dans un département, un fonctionnaire ami de ce qui a été fait il y a quatorze mois, que fera-t-il ? Ira-t-il aussi loin qu'il le voudrait ? Dans la crainte d'être en contradiction avec le gouvernement, il restera stationnaire, ne pouvant ni empêcher le mal ni faire le bien, parce qu'il se sentira les mains liées.

S'agit-il, au contraire, d'un homme d'une opinion mitoyenne, de ces hommes qui ne se sont jamais prononcés pour une opinion, un système ? Les populations le connaissent, car tout le monde se connaît, Messieurs ; et elles n'hésitent pas à le considérer comme un instrument inhabile, indigne de la confiance dont il devrait être entouré.

Ainsi il y a deux cas où les fonctionnaires se trouvent incapables de faire le bien ; les uns, parce qu'ils ne le veulent pas, les autres, parce qu'ils n'en ont ni le pouvoir ni les moyens, et c'est dans cette catégorie que se trouve la plus grande partie des fonctionnaires.

Le ministère lui-même ne semble-t-il pas autoriser cette situation étrange.

Lorsqu'ont eu lieu les dernières élections, il n'est aucun de vous qui ne sache l'immense quantité de brochures qu'on appelait ministérielles ; je ne sais si le ministère en était l'auteur (au reste, les théories qui y sont développées n'ont rien que de sage et de louable), et qui arrivaient chaque jour aux électeurs avant et durant les opérations électorales.

Dans ces brochures, Messieurs, on prêchait sans cesse contre les doctrines républicaines ; mais, aux yeux de ceux qui étaient chargés de commenter ces brochures, savez-vous ce que c'est que les républicains ? ce sont les hommes de juillet. Dans les départements, Messieurs, c'est ainsi que l'on traduit, que l'on interprète le mot républicain, on en fait une arme contre les vrais amis du pays.

Cependant on prêchait contre ceux qu'on appelait républicains ; et pourquoi ? quel en était le but ? C'était d'écarter et de nuire à ceux qui pensaient que la révolution de juillet devait marcher et non reculer, à ceux dont les opinions ne semblaient pas en harmonie avec ce que l'on désirait obtenir des élections futures, et, l'on ne le niera pas, ces publications ont produit leur effet. Je n'en accuse pas le ministère, je ne nomme pas les auteurs de ces envois.

En province, Messieurs, on a horreur de la république, et l'on a raison. Partout où l'on rencontrait un homme qui pouvait promettre d'être utile à son pays, sous prétexte qu'il pouvait être entaché de républicanisme, on l'écartait sans examiner si, d'autre part, son patriotisme ne devait pas rassurer sur ses intentions ultérieures.

Et ici j'ose affirmer que si un grand nombre d'élections n'ont pas eu le résultat que nous aurions pu désirer, c'est à cause des craintes que l'on était parvenu à inspirer contre les républicains ; et cependant ici il n'est pas un seul républicain.

Voilà le premier effet de ces impressions répandues dans le pays. Et la preuve que l'on est ainsi parvenu à affaiblir l'esprit public, c'est que les dernières élections se sont faites presque solitairement, à cause du dégoût et du découragement qui s'étaient emparés de ceux qui avaient pris intérêt aux affaires du pays.

Nous avons vu, dans un tems où les opinions sont si vivement débattues, des élections faites au troisième tour de scrutin avec le huitième des électeurs inscrits sur la liste.

Pourrait-on m'expliquer encore pourquoi, si l'on ne tenait pas à produire un effet dans le sens que je signale, pourquoi dans trois collèges on a fixé la réunion du collège ailleurs qu'au chef-lieu d'arrondissement ? et dans une petite ville l'influence des localités en serait-elle l'unique cause ? Le ministère sans doute le sait, et j'espère qu'il nous l'apprendra.

Aujourd'hui que les traditions du passé doivent être répudiées par tout le monde, il faut qu'on sache si, comme il y a quatre ans, on veut aujourd'hui employer l'influence des localités dans les élections pour obtenir des résultats plus favorables ; et avec cette manière de gouverner on fait douter de tout, on ne donne de la stabilité à rien, on compromet la plus belle cause que des hommes aient été jamais appelés à défendre.

Les hommes qui arrivent aux affaires n'acceptent que sous bénéfice d'inventaire l'héritage de leurs prédécesseurs ; ils ne se croient pas obligés de répondre d'actes qui ne sont pas les leurs. Mais s'ils continuent la marche générale suivie avant eux, s'ils se servent des mêmes instruments, quoiqu'ils soient décriés et répudiés par l'opinion publique, ils assument sur eux toute la responsabilité.

Toutefois, je me bornerai à quelques faits circonscrits d'une des époques qu'on ne pourra pas déclinier.

Beaucoup de fonctionnaires ont été révoqués depuis quelque tems ; il y en a eu de révoqués sous les deux ministères précédents ; il y en a eu de révoqués sous le ministère actuel. Pourquoi ?

Si l'on en juge par le caractère honorable de beaucoup d'entre eux, on doit croire qu'ils ont été destitués pour des systèmes, pour des opinions ; car je ne sache pas qu'ils aient manqué autrement à leur devoir.

Eh bien ! quel est l'effet de ces destitutions sur l'opinion ? J'admets que le gouvernement ne peut pas marcher avec des hommes qui lui opposent de la résistance ; mais il faut savoir ce que juge l'opinion, car elle prononce entre les destitués et le pouvoir. La différence des systèmes est en question.

On se demande pourquoi les instruments dont le gouvernement se défait ne sont pas bons, et s'il n'en faudrait pas de plus dociles ; la docilité dès-lors devient suspecte.

Aurait-on quelquefois révoqué des fonctionnaires pour leur conduite dans les élections ? On l'a dit. Par exemple, je tiens d'un honorable député, qui s'en est plaint, que dans son département un percepteur (nommé depuis juillet) a été destitué pour avoir donné son vote au concurrent du candidat qu'appuyait le ministère.

M. le président du conseil : Mais nommez-le ! nommez-le !

M. Laurence : Oh !

M. le président du conseil : Nommez-le !

M. Laurence : C'est M. Brousse.

M. le président du conseil : Je n'ai jamais entendu parler de lui.

M. Laurence : Il vous a écrit et vous avez répondu.

M. le ministre : On répondra à la tribune.

M. Laurence : Que dira-t-on à l'égard d'un juge de paix destitué qui se plaignait dernièrement dans les journaux. Je désire des explications. Un soupçon gravé s'élève toujours dans mon esprit lorsque j'entends qu'on se plaint d'avoir été destitué pour cause d'élection.

Que répondra-t-on à l'égard de la destitution du procureur du roi à Lisieux ? Deux candidats se disputèrent, à Lisieux, les suffrages des électeurs : chacun des candidats avait séparément un comité d'amis qui s'occupaient en particulier d'assurer l'élection de l'un ou de l'autre. Le procureur du roi de Lisieux était dans un de ces comités ; il y avait un avocat dans l'autre.

Qu'est-il arrivé ? Après l'élection, le procureur du roi qui faisait partie du comité opposé à l'élection du candidat qui avait triomphé, fut destitué, et l'avocat qui faisait partie favorable à l'élu fut nommé à sa place. Cela est d'autant plus étrange, que le nouveau procureur du roi a signé lui-même une circulaire où, à part les noms, on voit les passages suivants :

Supposons que quelqu'un d'entre vous ait quelque chose à solliciter du gouvernement, que pensez-vous avoir pour meilleur protecteur ou de M.... qui n'est pas connu à Paris, ou de M.... qui naguère était ministre, et qui peut le redevenir encore ? (On rit. Les regards se dirigent sur M. Guizot.)

Ce revirement de partis a paru d'autant plus bizarre que l'adversaire du député a été disgracié, et que celui qui a été mis à sa place appuyait la candidature de l'élu en disant que ce député aurait le pouvoir de donner des places.

Quelques révocations ont fait sur l'opinion une impression fâcheuse ; grand nombre de nominations n'ont pas été plus favorablement accueillies. Ici n'attendez pas que je déroule la longue nomenclature des individus que je pourrais nommer ici : la tribune n'est pas une arène de délations, et la curée des places a duré assez long-tems, avec assez de scandale, pour que nous ne voulions pas la renouveler.

Mais il y a des choses trop visibles aussi pour qu'elles soient passées sous silence. Serait-il vrai que le chef de la police de l'Etat serait le même homme qui aurait provoqué deux ou trois fois des malheurs à des conspirations factices contre la restauration ?

Je citerai les affaires des patriotes de 1816 et de l'épingle noire. Cet homme placé à la tête de ce qu'il y a de plus secret dans l'Etat pourrait ne pas paraître bien rassurant, et les affaires de la révolution pourraient ne pas être en bon train dans les siennes.

M. Casimir Périer (de sa place) : C'est là une délation !

M. Laurence : Vous sentez que, si on me demandait des faits particuliers, on me ferait tomber dans l'embarras que je veux éviter. J'ai cité cet exemple unique parce qu'il paraît démontrer l'abîme dans lequel nous sommes menacés de tomber.

Je ne déroulerai pas la longue série de ceux qui peuvent paraître suspects, il y en a partout, il y en a même dans l'armée. Je regrette d'être obligé de le dire. Quoiqu'un honorable maréchal pense, avec la loyauté qui le caractérise, que la trahison, la déloyauté ne sont pas possibles sous le drapeau, nous en avons malheureusement trop d'exemples ; et l'on pourrait la craindre encore.

Dans tous les départements on se plaint du grand nombre de fonctionnaires maintenus dans leurs places, quoiqu'ils aient tout fait pour en démentir.

Nommerai-je tous les départements où le mal existe : il faudrait en citer plus de quarante, et n'excepter de cette longue nomenclature que ceux du centre qui n'ont vu ni les massacres de Nîmes, ni les massacres d'Avignon, ni les assassinats du Midi, ni la guerre de l'Ouest, ni les invasions de l'Est, et qui ne se sont pas trouvés dans un état d'irritation aussi grand ; mais je ne crains pas d'être démenti en disant que la plus grande partie de la France se trouve dans l'état que j'ai signalé. Ce n'est pas tout : on a presque même accru le mal : beaucoup de nominations nouvelles ont encore conservé les traces du vieux caractère.

Des hommes autrefois puissants se sont déplacés pour faire place à des amis.

Pour remédier à tout cela, que faudra-t-il donc ? une révision générale ? Messieurs, je le crois. (Mouvements divers.) Oui, telle est mon opinion ; le gouvernement ne peut se mettre en sûreté contre la trahison que par ce seul moyen.

Le gouvernement s'est trompé et se trompe chaque jour dans ses nominations. Il faut le dire, et ici j'avouerai la faute de mes honorables amis comme la mienne, si je l'avais commise : dans ses premiers tems de la révolution de juillet, on se procura trop aisément des recommandations qu'accompagnaient des noms patriotiques.

Le ministère a pu ainsi facilement se tromper sur les choix qu'il faisait, mais les erreurs sont réparables : excepté les nominations à la magistrature, qui, grâce à l'immovibilité de ce corps, n'ont pas été nombreuses, toutes les autres sont très-multipliées.

Eh bien ! qu'on examine, qu'on pèse, qu'on juge : l'accusation est portée, il faut l'examiner.

N'en sent-on pas la nécessité, d'ailleurs ? Messieurs, lorsque ceux qui sont à la tête des nations ne sont pas des hommes sûrs, le sort des nations elles-mêmes n'est pas bien assuré.

Partout, au lieu de calmer, de rassurer les populations, on semble s'attacher à justifier, à augmenter les défiances ; permettez-moi de vous citer un exemple : A Poitiers, il y avait une garnison de troupes de ligne : on exige des officiers qu'ils assistent à la messe ; ils refusent ; alors que fait-on ? on prend un prétexte : la nouvelle de la dernière victoire des Polonais venait de se répandre ; on annonce un Te Deum : les officiers se rendent à un tel motif, et la garnison va à l'église. Là, on croyait entendre des prières pour le monarque, rien de pareil n'a lieu : le prêtre tourne le dos à l'assistance, et officie sans s'occuper de ce qui est le prétexte de la cérémonie, de ce qu'il devait y avoir de seulement grave et important.

A Bourbon-Vendée, un détachement du 18^e est engagé à aller à la messe. — Refus. — La garnison est déplacée. Je veux croire que ce n'était qu'un mouvement naturel de troupes ; mais les ordres du général accompagnaient la garnison dont je parle. Il y a injonction de l'envoyer à la messe. (Dénégation au banc des ministres.)

Je regarde, quant à moi, comme un contresens la présence des corps armés dans les temples. Exiger l'obéissance d'un officier dans une cérémonie religieuse, c'est lui faire violence ; il peut être protestant, juif, anabaptiste. Quand on le déplace, le faire suivre du même ordre, c'est un abus qu'il faut signaler.

Le culte, Messieurs, touche de plus près qu'on ne croit aux affaires intérieures.

Une loi défend les processions publiques : le ministère en a pres-

rit l'observation dans les villes où plusieurs cultes avaient des emplacements, ce qui eût pu amener des collisions funestes.

Eh bien ! cette recommandation du ministère a-t-elle reçu son exécution ? Le ministère le sait, dans beaucoup de lieux il a fallu désobéir à la loi, ménager un parti, transiger avec de puissantes subtilités. Je pourrais indiquer plusieurs grandes villes dans lesquelles l'autorité a agi de cette manière.

Dans plusieurs endroits on a voulu planter des arbres de la liberté ; dans quelques lieux, l'autorité y assista ; dans d'autres la force armée a été chargée de courir sus aux citoyens. Je ne dis pas qu'on n'ait pas voulu considérer la position des esprits ; mais il me semble étrange que tel fait qui est bien à Paris ne soit pas bien ailleurs, et réciproquement. Il ne faut pas que l'on emploie ainsi la loi d'une manière et d'une autre, qu'on permette ici ce que l'on doit défendre ailleurs. L'autorité doit être une et ferme, et partout la même.

Les meilleurs moyens de rassurer l'opinion publique sont de faire partout et toujours exécuter la loi, autrement les citoyens ne s'y attachent pas, et sont lents à la défendre dans l'occasion.

Serait-il vrai, par exemple, que dans la Vendée des sauf-conduits ont été donnés à une foule de chefs de bande qui s'en jouaient toujours. C'est une faute de vouloir accorder en public les honneurs qui ne sont dus qu'aux commandants de corps d'armée, à des chefs de bandes de brigands.

Serait-il donc vrai qu'on aurait renouvelé à Nantes les pompes de Charrette ? Un homme qui vient d'être jugé, le nommé Blanchard, a obtenu un sauf-conduit, et après avoir promis plusieurs fois sa soumission, a renouvelé des attaques contre le gouvernement qui ont mérité contre lui un nouveau jugement. Ce fait sera jugé assez grave pour mériter sans doute des explications.

Le nommé Sortant a obtenu également plusieurs sauf-conduits....

M. Aug. Giraud : Il n'en a obtenu qu'un seul.

M. Laurence : Et, après tout cela, après avoir promis trois ou quatre fois sa soumission, il est revenu à la tête de nouvelles bandes.

M. Aug. Giraud : Je demande la parole.

M. Laurence : Je conçois que quand un homme se soumet on lui fasse grâce. Quand il y a guerre civile, le moyen de la faire cesser n'est pas de détruire, mais de faciliter la pacification. J'exécute les intentions de ceux qui ont accordé les mêmes sûretés ; cependant il y a péril à les multiplier, lorsque les efforts pour faire cesser les troubles sont devenus impuissants par suite de sauf-conduits donnés pour obtenir une soumission, et qui n'aboutissent qu'à un armistice. On perd tout appui dans le pays, parce que toutes les précautions prises par les citoyens ont été rendues impuissantes, et qu'on a lassé leur zèle.

Des amnisties ont été promises dans des circonstances bien défectueuses.

Trois individus étaient sous la main de la justice ; un seul avait été arrêté par la force armée, les deux autres s'étaient constitués volontairement. Pourquoi ? Parce qu'il leur avait été fourni, par l'autorité militaire, une assurance écrite que leur condamnation, qui ne pouvait manquer d'être prononcée, ne serait suivie d'aucun effet, et qu'ils auraient leur grâce. J'espère que le ministère nous donnera à cet égard des explications.

Il y a peut-être quelque péril à appeler le jury à juger des faits sur lesquels la justice ne doit pas avoir son cours. Quand la justice est satisfaite, que la miséricorde arrive, bien ! Mais, avant, la justice est paralysée et la présence du jury dérisoire.

La cour d'assises de la Vendée a offert ce déplorable spectacle. Il s'est élevé un incident devant lequel le procureur-général lui-même fut obligé de faire des réflexions pénibles, et les assistants en sont venus à se demander s'il y avait ou non une justice et si son action était sérieuse.

J'ose affirmer que cet incident et ce procès ont fait une impression la plus fâcheuse dans le pays, et les bons citoyens qui, seuls, peuvent appuyer le gouvernement dans un pays où l'ignorance et le fanatisme entraînent tout ce qui n'est pas éclairé, les bons citoyens ont craint pour la tranquillité du pays, et désespèrent de la rétablir en voyant de pareils moyens mis en usage.

Tout ceci, Messieurs, vous le sentez, révèle dans la marche du pouvoir des incertitudes, des irrésolutions, un défaut de suite et de fermeté dans les mesures qu'on adopte, et un défaut de persévérance dans des entreprises qui, si elles étaient bien conduites, devraient produire de bons résultats.

Au reste, si les irrésolutions du pouvoir qui affligent le pays devaient rencontrer une preuve dans les actes les plus solennels qui puissent émaner du gouvernement, nous la trouverions jusque dans les projets de loi qui nous sont présentés par lui, jusque dans les réticences que de propositions nées dans cette chambre ont rencontrées de sa part.

Ainsi, sur une question constitutionnelle, vitale, sur celle de l'hérédité de la pairie, nous l'avons vu répudier en quelque sorte son ouvrage, en ne craignant pas de dire qu'il ne croyait pas lui-même à la bonté d'un système qu'il se voyait obligé de présenter à votre approbation.

Pourquoi le ministère n'est-il pas venu avec un système tel qu'il devait en avoir un ? Pourquoi n'est-il pas venu dire tout simplement : « Nous venons proposer l'hérédité de la pairie, parce que cette hérédité de la pairie est la seule chose qui puisse convenir. »

Dans les lois municipales et départementales que le gouvernement vous a présentées, que voyez-vous ? Une compilation indigeste, l'exhumation, la résurrection des lois proposées à la chambre il y a dix-huit mois ou deux ans ; sauf quelques exceptions, quelques amendements excessivement légers, c'est toujours le même système. On vous a dit qu'il était encore possible d'attendre, que le tems n'est pas encore venu, que nous ne sommes pas mûrs pour des améliorations plus larges, et que la liberté dans toute son étendue ne peut pas encore nous être départie.

De là, comme je le disais tout à l'heure, est né un état d'irritation dans les esprits du peuple, et une espèce de retour vers le passé, retour plus suspect encore que toutes les irritations possibles.

Où donc le ministère va-t-il chercher des inspirations ? Serait-il vrai que ce soit à la Bourse ? (L'agitation redouble). La Bourse, Messieurs, permettez-moi de le dire, n'est qu'une maison de jeu (oh ! oh !), avec cette différence que, dans les maisons de jeu, on joue cartes sur table, mais à la Bourse, c'est la ruse, l'agiotage, les secrets de l'Etat qu'on négocie. On vous a dit hier qu'après les désastres de Waterloo les fonds avaient monté de dix francs ; il serait possible que le bruit des canons étrangers ne les relevassent au pair. (Rumeur continuelle). Ce n'est pas d'après ce thermomètre que doivent se régler les ministres ; il en est un autre qui ne le trompera pas ; c'est l'esprit public, l'esprit national ; avec celui-là on est toujours sûr de bien gouverner le pays. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne parle pas de nos frontières, de notre armée, mais ne me permettez pas de dire quelques mots sur l'administration des

douanes ? N'y a-t-il pas dans cette administration 25,000 employés armés ? les mêmes employés qui occupaient ces places sous la restauration ? N'est-ce donc rien, Messieurs, que 25,000 hommes armés qui sont sur nos frontières ?

L'orateur parle ensuite de l'incurie qu'on apporte à l'organisation des gardes nationales, à l'armement des places fortes. Il critique les mesures relatives à des achats de fusils ; il signale une opération par laquelle on avait commencé à racheter à bas prix les armes qui se trouvaient entre les mains de chouans ; il établit que ces fusils ne revenaient qu'à trois ou quatre francs.

L'orateur jette un dernier regard sur l'état intérieur du pays. Il y voit la faiblesse du pouvoir dans les effets, et son affaiblissement dans ses décisions. Et c'est pour cela que la peur, cette maladie des énergies, s'est quelquefois assise dans les conseils de la couronne. C'est pour cela qu'on a pu croire que certains hommes placés aux sommets de l'administration, ménagent certaines grandes existences déclinées pour s'assurer un lendemain paisible, si la fortune avait ses retours. (Murmures.)

L'orateur termine en faisant des vœux pour que le gouvernement entre dans un système national qui donne la force au dedans, et pour que la diplomatie ne s'appuie pas sur de vieux hommes qui se traînent dans de vieux chemins où la trahison va passer. Avec l'ordre et la liberté au dedans, la dignité au dehors, le pouvoir ralliera à lui toutes les opinions.

M. Thiers : J'ai entendu parler plusieurs fois de l'ordre du jour ; si les orateurs inscrits y consentent, je le demande de nouveau. (Aux centres : Oui ! oui !)

A gauche : Parlez ! parlez !

Au budget ! au budget !

Un membre : Oui, nous nous en occuperons, au budget.

Après quelques interpellations, la demande de l'ordre du jour n'a pas de suite.

M. Thiers : Messieurs, quatre jours de discussion sur les affaires étrangères ont produit un résultat ; (M. Odillon-Barrot : Je demande la parole) oui, elles ont produit un résultat, c'est l'harmonie des pouvoirs : 221 votes avaient détruit l'harmonie sous la restauration, 221 votes l'ont consacré. Les imputations élevées par M. Laurence sont tellement peu importantes, que nous pensions pouvoir demander immédiatement l'ordre du jour ; mais puisqu'on veut que la discussion continue, nous ne reculons pas devant elle.

On vous a parlé de femmes qui allaient à confesse, de curés qui ne chantaient pas le *Domine salvum fac*, que les gardes nationales n'étaient pas organisées, que les places fortes n'étaient pas défendues ; je ne répondrai pas aux imputations, M. le ministre de la guerre a déjà répondu à celles qui méritaient d'être réfutées.

Mais on a accusé le gouvernement de ne pas suivre le mouvement de la révolution de juillet ; à propos de la loi de la pairie, on vous a dit qu'il devait aborder plus franchement la question. Eh ! Messieurs, c'est une preuve au contraire que le gouvernement suit les inspirations de l'esprit national ; il croyait l'hérédité nécessaire et il a cédé aux exigences du moment. (M. Odillon-Barrot rit.)

La France présente deux régions où les opinions sont absolument différentes. Le Midi, siège de l'opinion carliste, et le Nord, où triomphe heureusement l'opinion nationale. Dans les contrées du Midi, il y a un parti plein d'illusions qui rêve l'anarchie, la république, pour arriver à une restauration ; à côté de ce parti est le clergé qui l'entretient dans ces chimères ; qui dit à la populace que le tems d'épreuve est arrivé. Il est bien vrai que ce parti là a pris plus d'audace depuis la révolution de juillet. C'est qu'ils ont cru d'abord que cette liberté qu'on avait promise ne serait pas pour tout le monde ; ils croyaient que leurs opinions, leurs croyances, leurs cultes seraient soumis à des mesures exceptionnelles. Quand ils ont reconnu que la révolution était sincère, qu'il leur accordait les mêmes droits qu'à tous, alors ils s'en sont servis contre lui, ils sont venus, ils ont écrit, peut-être même conspiré. Eh bien ! tant mieux ! un parti qui conspire est bientôt reconnu. Quand avez-vous vu une conspiration qui n'ait pas été découverte ? On nous a dit qu'ils sont en conspiration permanente ; je ne le crois pas, car le gouvernement ne l'a pas encore reconnu. (Rire général.)

L'orateur soutient ensuite qu'il faut se garder d'obéir aux passions des vainqueurs. Ce sont les partis vainqueurs qui ont toujours jeté les gouvernements dans les voies révolutionnaires ; les gouvernements ne s'y sont jamais portés eux-mêmes ; ils y ont été poussés.

L'orateur établit ensuite que c'est chose très-difficile que de reconnaître un carliste. Les hommes du juste-milieu eux-mêmes sont traités de carlistes par les hommes exagérés du parti du mouvement.

L'orateur ajoute que lui-même a été traité de carliste par quelques esprits exaltés de son département.

On a dit que dans les villes du Midi il fallait mieux nommer des fonctionnaires pris dans le parti du mouvement que dans le parti de la résistance. Les premiers, dit-on, sympathisent mieux avec les patriotes du pays ; mais du jour où il faut exécuter la loi l'homme du mouvement n'est pas meilleur que l'homme de la résistance.

Il fait observer ensuite que l'opposition exige que le gouvernement respecte l'indépendance des fonctionnaires, lorsqu'ils appartiennent au parti du mouvement, et qu'elle demande impitoyablement leur destitution, lorsqu'on les regarde comme carlistes. (Nouveaux rires.)

Messieurs, si on ne demandait la destitution que de quelques hommes connus, mais ce n'est pas cela, et lorsqu'on nous recommande de laisser libres les fonctionnaires de respecter leurs opinions ; on nous demande de chasser ceux qui n'ont pas manifesté d'opinions contraires au gouvernement. Il est impossible de déplacer des gens qu'on ne peut connaître. Dans mon département on a destitué le préfet, les sous-préfets, le receveur-général, les receveurs particuliers, le procureur-général, l'avocat-général, etc. etc. Qui donc faut-il encore destituer ? Une voix : Les gardes champêtres. (Rire général.)

L'orateur donne une longue nomenclature de destitutions : Messieurs, ajoutez-ils, n'en est-il pas de même dans tous les départements ? Voix nombreuses : Non ! non !

On vous a parlé de la Vendée et des bandes qui parcourent la Vendée, je l'ai déjà dit : on ne peut les atteindre, car elles sont trop peu nombreuses, elles n'auraient du danger que dans le cas d'une guerre étrangère. On accuse le pouvoir de faire des émeutes ; s'il ne met pas de troupes sur pied, on l'accuse d'incurie ; s'il fait prendre les armes, on l'accuse d'exciter la curiosité ; d'intercepter les communications et dans les deux cas de faire l'émeute : Messieurs, si le gouvernement avait voulu les réprimer comme la restauration a réprimé les troubles de la rue Saint-Denis, on aurait eu moins d'émeutes, c'est donc accuser la moralité même du ministère que de lui reprocher de n'avoir pas réprimé l'émeute, parce qu'il a voulu attendre le tems plutôt que de sévir.

Il est 4 heures 1/4, la séance continue.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8678) Le mercredi vingt-huit septembre mil huit cent trente-un, dix heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère d'huissier, au devant du domicile du sieur Masson, aubergiste, demeurant à St-Clair, commune de Caluire, à la vente aux enchères et au comptant, de divers objets mobiliers, saisis, consistant en batterie de cuisine, tables, chaises, lits garnis, linge, billard, glace, verres, bouteilles, etc., etc.

GEOFFRAY.

ANNONCES DIVERSES.

(8671.) Quatre beaux magasins à vendre de suite en bloc ou en détail. Ces magasins sont situés sur la Saône, à Châlons, au port des Meules, à l'embouchure du canal du centre. Ils sont propres à recevoir l'établissement de maison de roulage et de commission, de fabrication de produits chimiques, de raffinerie, brasserie, fonderie et d'autres grandes entreprises industrielles. Il y existe aujourd'hui le matériel d'une sucrerie indigène dont on traiterait de suite, en totalité ou en partie. Ils sont construits en pierres et couverts à tuiles, et se composent de rez-de-chaussée et grenier au dessus ; leur proximité de la rivière évite tous les frais de caminage. La superficie des magasins dans œuvre, est de 12,400 pieds, et celle des cours et logemens de concierges de 6,300 pieds.

S'adresser franco à M. Méray, notaire à Chalon-sur-Saône.

(8677) A louer de suite, ou à la Noël prochaine, port St-Clair, n.º 24, un beau magasin au rez-de-chaussée. A vendre, au même local, les meubles et ustensiles d'une fabrique d'étoffes de soie unies.

(8665) Des gros des Napes en toutes couleurs, bonne qualité, à des prix très-modiques ; et de jolies poptelines, en belle largeur, à 30 sous l'aune, se vendent rue Clermont, n.º 24.

(8674) Le sieur Alphonse Laurent, successeur de Raabe, rue Poulillerie, a l'honneur de prévenir qu'indépendamment de son genre de service à la carte, il sert soigneusement, à toute heure, des repas à 30 et 40 sous par personne.

(8654-2) On offre à un tiers de perte et pour cause de départ, le loyer d'un joli appartement de 4 pièces sur le devant, place des Capucins, n.º 4, au 3.º. S'adresser au magasin.

(8655) Arrivage des hutres de Cancale au grand entrepôt, place des Terreaux, maison de l'hôtel du Parc, n.º 1.

M. Schimper, marchand de vin, prévient MM. les consommateurs qu'à dater de ce jour on trouve chez lui des consommations de première qualité ; il tient des écaillers à la disposition des personnes qui veulent les faire porter en ville.

Il sert des déjeuners à la carte et tient un assortiment de vins fins et mousseux de toutes qualités.

(8407,13) DÉPURATIF DU SANG. L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n.º 31, maison des bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau ou du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n.º 13.

(8675) MALADIES VÉNÉRIENNES. Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Prix : 8 fr. et 4 fr. le flacon. On fait des envois. (Affranchir et joindre un bon sur la poste.)

(8645G) Librairie militaire d'Antoine BAILLY, place des Carmes, n.º 12, en face de l'hôtel du Parc.

OUVRAGES NOUVELLEMENT IMPRIMÉS. Annuaire militaire, 1831.—Essai sur les Fortifications.—Manuel des Conseils de guerre.—Guide des Juges militaires.—Le Guide des Membres des Conseils de discipline, de recensement, de révision et du jury de révision de la Garde nationale.—Dernière Instruction sur les Manœuvres d'Artillerie, avec planches, par Levasseur.—Manuel des Officiers, sous-Officiers et Caporaux, 1 vol. in-12, contenant : l'Ecole du Soldat et de Peloton, et l'Ecole de Bataillon, du 4 mars 1831 ; le Service des Places et en Campagne ; le Service intérieur ; un Règlement sur l'entretien des Armes ; un petit Traité de Fortifications en Campagne ; et en général tous les Ouvrages à l'usage des Gardes nationales et des Troupes de toute arme.

GRAND-THÉÂTRE.

SPECTACLE DU 26 SEPTEMBRE.

Adolphe et Clara, opéra.—Le comte d'Egmont, tragédie.—Les Menuisiers, ballet.

BOURSE DU 25.

Cinq p. o/p cons. jouis. du 22 septembre 1831. 88f 90 88f 90 88f 25 88f 50.

—Fin courant. 88f 60 88f 80 88f 30 88f 40.

Emprunt 1831.

—Fin courant.

Quatre p. o/p au comptant, jouis. du 22 mars 1831. 72f 25.

Quatre 1/2 p. o/p.

Trois p. o/p jouis. du 22 juin 1831. 60f 60f 10 59f 60 59f 90.

—Fin courant. 60f 60f 20 59f 60 59f 90.

Actions de la banque de France. 1545f.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 890f.

Caisse hypothécaire. 500f 500f 45f 497f 50.

Rentes de Naples, certificats Falcounet de 25 ducats. change variable. jouis. de juillet 1831. 70f 70f 69f 70 69f 70f.

—Fin courant. 70f 70f 60 69f 90 70f.

Rente d'Espagne, 5 p. o/p Cer. Franc. jouis. d. mai 1831. 10 1/2

—Empr. royal, 1825, jouis. de juillet 1831. 64f.

B. DE LA MATHE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de BAYET, grande rue Mercière, n.º 44.